

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – INDUSTRIE, BTP, COMMERCE

Acteur MAC PRAP 2 S

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise ou de son établissement.

Quelques repères pour devenir acteur prap et actualiser ses compétences

Formation MAC PRAP

Prévention des risques liés à l'activité physique



ORGANISATION DE LA FORMATION

DURÉE

7 heures minimum (soit 1 jour)

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS

PUBLIC

Personne titulaire d'un certificat d'Acteur PRAP-IBC.

EFFECTIF

Effectif minimum préconisé : 4 apprenants
Effectif maximum obligatoire : 10 apprenants

INTERVENANT(S)

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation formative
Évaluation certificative PRAP IBC selon le document INRS

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, discussions-débat, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...

ATTRIBUTION FINALE

Certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS
Attestation de fin de formation

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le livret aide-mémoire

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de maintenir et d'actualiser les compétences du salarié en matière de mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, afin de proposer des améliorations techniques, organisationnelles et de maîtrise pour les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

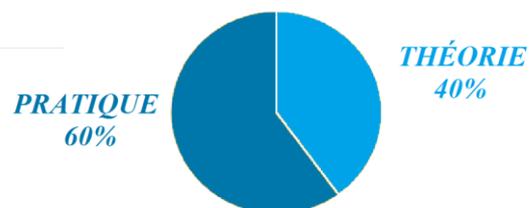
- Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1 et suivants du Code du Travail
Articles R4541-1 et suivants du Code du Travail
Document de référence de l'INRS

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 2 ans



Formation MAC PRAP

Prévention des risques liés à l'activité physique



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE 40%

Retour d'expérience

- *Les enjeux de la formation-action PRAP*
- *Se situer dans le dispositif PRAP*
- *Les facteurs de risques et de sollicitation*
- *L'observation et l'analyse des situations de travail dangereuses*
- *L'amélioration des conditions de travail et les principes généraux de prévention*
- *Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort*

Actualisation des compétences

- *La place de l'activité physique dans l'activité de travail*
- *Le fonctionnement normal de l'appareil locomoteur et ses limites*
- *Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé*
- *Les aides techniques à la manutention*

PARTIE PRATIQUE 60%

Retour d'expérience et partage d'informations

- *Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants*
- *Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés*
- *Reconnaitre et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits*

Échanges de pratiques

- *Observation et analyse des situations de travail*
- *Participation à la maîtrise du risque*
- *Les déplacements manuels de charges inertes et les outils d'aide à la manutention*
- *Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs*